

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'une assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« Assemblée ») des actionnaires de Nio Métaux stratégiques inc. (la « Société ») aura lieu **à 13 heures, heure de Montréal, le 19 juin 2023**. En raison des recommandations sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, **l'Assemblée se tiendra de façon virtuelle seulement, au moyen d'une téléconférence ZOOM**. Tous les actionnaires, où qu'ils se trouvent, pourront participer en tant qu'invités, ce qui leur permettra d'écouter les délibérations à l'assemblée. Tel que cela est indiqué plus loin dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe, seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister et participer à l'assemblée en se rendant en ligne à l'adresse <https://us02web.zoom.us/j/7124529998> et en entrant le mot de passe « **NIO2023** » avant le début de l'assemblée.

LES ACTIONNAIRES QUI ONT DES QUESTIONS CONCERNANT L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À LEURS ACTIONS OU SUR LA FAÇON DE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE PEUVENT COMMUNIQUER AVEC COMPUTERSHARE AU 1-800-564-6253.

L'Assemblée est tenue pour les fins suivantes :

1. recevoir le rapport de la direction et les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année qui s'ensuit;
3. nommer les auditeurs pour l'exercice en cours et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et, si jugé opportun, adopter, avec ou sans modification, une résolution réapprouvant le régime d'options d'achat d'actions à nombre variable de la Société conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX; et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Pour de plus amples renseignements concernant les questions ci-dessus, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Une copie du formulaire de procuration pour l'assemblée est également incluse.

Afin d'atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos communautés, actionnaires, employés et autres parties prenantes, et bien que les effets de la COVID-19 puissent se stabiliser et que les autorités gouvernementales et publiques puissent assouplir les restrictions dans les semaines à venir, nous tiendrons la réunion à distance par téléconférence uniquement conformément aux instructions fournies ci-dessous. Nous encourageons les actionnaires à voter avant l'assemblée et à utiliser l'assemblée par téléconférence pour assister à l'assemblée.

Les actionnaires pourront assister à l'assemblée à distance par téléconférence, à 13 h 00.m (heure de l'Est) le 19 juin 2023, en suivant les instructions ci-dessous. Veuillez noter que les actionnaires ne pourront pas voter ou prendre la parole à l'assemblée par téléconférence. Toutefois, les actionnaires inscrits et les mandataires valablement nommés auront le droit de soumettre des questions par voie électronique à la Société avant et pendant l'assemblée à Nio.investorinformation@gmail.com, questions qui, sous réserve de certaines vérifications par la Société, seront abordées à l'assemblée.

Pour accéder à la téléconférence, veuillez consulter le lien et les instructions suivantes :

Lien: <https://us02web.zoom.us/j/7124529998>

ID de réunion : 712 452 9998

Code secret : NIO2023

Ou composez le +1 438 809 7799.

Pour de plus amples renseignements concernant les questions ci-dessus, veuillez consulter la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe. Une copie du formulaire de procuration pour l'assemblée est également incluse.

FAIT à Montréal (Québec) le 11 mai 2023.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

[s] Hubert Marleau

Président du conseil d'administration, président et chef de la direction

IMPORTANT

Il est souhaitable que le plus grand nombre possible d'actions soit représenté à l'assemblée. Les actionnaires inscrits sont priés de remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe prévue à cette fin. Pour pouvoir être utilisées lors de l'Assemblée, les procurations doivent être reçues par l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société (Services aux investisseurs Computershare Inc., à l'attention de : Proxy Dept., 100 University Avenue, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 au plus tard à 17 h 00, heure normale de l'Est, le jeudi 15 juin 2023 (ou au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant la date et l'heure fixées pour la reprise de l'Assemblée ajournée ou la convocation de l'Assemblée reportée).

Les procurations tardives peuvent être acceptées ou rejetées par le président de l'assemblée, à sa discrétion, et le président n'est nullement tenu d'accepter ou de rejeter une procuration tardive particulière.

Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit des actions ordinaires de la Société puisque ces actions sont enregistrées au nom d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un autre intermédiaire, ou au nom d'une agence de compensation, mais que vous en êtes le propriétaire véritable, veuillez suivre les instructions à cet effet contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.